

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2015

Le 3 février 2015 à 20h30, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 28 janvier 2015), (secrétaire de séance Anita SUREAU) s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **SIEML – ACCEPTATION DES CONVENTIONS « MAITRISE DE L'ENERGIE » POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE.**
Les conventions accordant les financements suivants par le SIEML sont acceptées:
 - Mairie : subvention d'un montant de 30.900 €
 - Bibliothèque : subvention d'un montant de 49.700 €.Monsieur le Maire est autorisé à les signer.

- **MAISON DE SANTE – BAIL DE LOCATION :** Accord pour la conclusion d'un bail professionnel (durée 6 ans à partir du 1^{er} mars 2015) avec chacun des 4 Médecins, leur Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), le kinésithérapeute et le cabinet d'infirmières. Montant total des loyers 1.460 € HT + charges. Monsieur le Maire est autorisé à signer chaque bail.

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :** Accord sur les montants proposés.

- **PROJET DE CREATION DU NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL – MISSION POUR DECLARATION DE PROJET :** Le cabinet ECCE TERRA est retenu pour effectuer cette mission. Montant HT : 3.650 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette mission.

- **CESSION PARTIE DE LA PARCELLE AC 335 – GRANDE RUE :** Accord pour céder à Monsieur et Madame HECQUET Grande Rue la nouvelle parcelle cadastrée AC 342 (partie de la AC 335) pour 193 m² au prix de 5 € le m². Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente à venir.

- **CONVENTION 2015 POUR L'ENTRETIEN DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :** Accord pour le renouvellement pour une année de la convention avec SOLIPASS ANCRE VERT : Montant annuel : 1.139 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

- **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) :** Le Conseil Municipal formule un avis défavorable sur ce SRCE.

Affichage le 9 février 2015.